



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

R G D

Revue Gouvernance et Développement

ISSN : 3005-5326

Economique

Hospitalière

Politique

Territoriale

Universitaire

Genre

Environnementale

Numéro décembre 2023

Présentation de la revue

La **Revue Gouvernance et Développement** est une revue du Programme Thématique de Recherche (PTR) Gouvernance et Développement (GD) du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES). Le PTR-GD a été créé avec onze (11) autres PTR à l'issue de la 30^{ème} session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (**BURKINA FASO**)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Contexte et objectif

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTR-GD remonte à la 4^{ème} édition des journées scientifiques du CAMES, tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTR) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{èmes} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTR-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences CAMES).

Ce projet fut ensuite entériné le 24 Mars 2023 par les membres du bureau du PTR-GD. Ces derniers ont été nommés par le Secrétaire général du CAMES à travers l'arrêté 00003/2019/ CAMES/SG/SS. Avec l'agrandissement du PTR-GD, de nouveaux membres ont progressivement intégrés le bureau qui a, par ailleurs subi, une légère restructuration.

Comité Scientifique

1. **Henri BAH**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
2. **Claver BOUNDJA**, P.T, Université Marien Ngouabi – Philosophie
3. **Doh Ludovic FIE**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
4. **José Edgard GNELE**, P.T, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
5. **Emile Brou KOFFI**, P.T, Université Alassane Ouattara – Géographie urbaine
6. **Lazare POAME**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
7. **Gbotta TAYORO**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
8. **Chabi Imorou AZIZOU**, M.C, Université d'Abomey-Calavi – Sociologie politique
9. **Ladji BAMBA**, M.C, UFHB Cocody – Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, M.C, Ecole Normale Supérieure du Gabon – Géographie urbaine
11. **Pamphile BIYOGHÉ**, M.C, Ecole Normale Supérieure du Gabon / Université Omar-Bongo – Philosophie morale et politique
12. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, M.C, Université Alassane Ouattara – Géographie urbaine
13. **Rodrigue Paulin BONANE**, M.R, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso /Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique – Philosophie de l'éducation
14. **Lawali DAMBO**, M.C, Université Abdou-Moumouni – Géographie urbaine
15. **Abou DIABAGATE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
16. **Armand Josué DJAH**, M.C, Université Alassane Ouattara – Géographie urbaine
17. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara – Philosophie
18. **Adiko Nambou GNAMMON Agnes**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
19. **Florent GOHOUROU**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Géographie de la population
20. **Didier-Charles GOUAMENE**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Géographie urbaine
21. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, M.C, Université Nationale d'Agriculture – Géographie de l'environnement / agro et socio économie
22. **Azizou Chabi IMOROU**, M.C, Université d'Abomey-Calavi – Sociologie politique
23. **Sanaliou KAMAGATE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements) /prospective territoriale
24. **Bêbê KAMBIRE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie de l'environnement
25. **Eric Inespéré KOFFI**, M.C, Université Alassane Ouattara – Philosophie
26. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, M.C, Université Péléforo Gon Coulibaly – Géographie et aménagement

27. **Mahamoudou KONATÉ**, M.C, Université Péléforo Gon Coulibaly – Philosophie des sciences physiques
28. **Gilbert KOUASSI**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
29. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie de la population
30. **Nakpane LABANTE**, P.T, Université de Lomé – Histoire
31. **Agnélé LASSEY**, M.C, Université de Lomé – Histoire contemporaine
32. **Hilaire Gnazegbo MAZOU**, M.C, Université Alassane Ouattara – Sociologie
33. **Gérard-Marie MESSINA**, M.C, Université de Buea – Sémiologie politique
34. **Messan Litinmé Molley KOFFI**, M.C, Université de Lomé – Lettres moderne
35. **Abdourahmane Mbade SENE**, M.C, Université Assane-Seck de Ziguinchor – Géographie
36. **Jean Jacques SERI**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Histoire Contemporaine
37. **Minimalo Alice SOME / SOMDA**, M.R, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso /Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique – Ethique, philosophie morale et politique
38. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Sociologie économique
39. **Bilakani TONYEME**, M.C, Université de Lomé – Philosophie et Education
40. **Mamoutou TOURE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
41. **Porna Idriss TRAORÉ**, M.C , Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine/Urbanisme
42. **Marie Richard ZOUHOULA Bi**, M.C, Université Péléforo Gon Coulibaly – Géographie urbaine

Comité éditorial et de lecture

Directeur de publication

Henri BAH: henribah@ptrgdcomes.org , bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile@ptrgdcomes.org , pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: sanaliou@ptrgdcomes.org , ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: mariustotin@ptrgdcomes.org , kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact : (00225) 07 68 59 88 89

Email : revue@ptrgdcomes.org

Secrétaire principale :

Débégoun Marceline SORO: sorodebegoun@ptrgdcomes.org , marcellinesoro@gmail.com

Secrétaire principal adjoint :

Armand Josué DJAH: djaharmand@ptrgdcomes.org , aj_djah@outlook.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: elzakogou@ptrgdcomes.org , konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Claver BOUNDJA: boundja@ptrgdcomes.org , claver.boundja@umng.cg

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: manangou@ptrgdcomes.org , ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: ybouekoissy@ptrgdcomes.org , koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: ekpo@ptrgdcomes.org , kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: agnelelassey@ptrgdcomes.org , lasseyagnele@yahoo.fr

Chargé du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :

Sanguen KOUAKOU: sanguenk@ptrgdcomes.org , kouakousanguen@gmail.com

Trésorière :

Valérie-Aimée TAKI: aimeetaki@ptrgdcomes.org , takiaimee@gmail.com

Orange Money: (00225) 07 06 86 27 22

MTN Money: (00225) 05 03 89 61 11

FLOOZ Money ou Wave: (00225) 01 03 59 34 36

Normes de rédaction

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages (espaces compris).

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrés et disposés dans un ordre logique qui facilite sa compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.

Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix) ; tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citation, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

(Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de

transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013 : 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.

Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.

Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.

Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.

Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à respecter

Pour une contribution théorique et fondamentale

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère transversal de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations : Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit : nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.
- Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).
- Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.
- Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).
- Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.
- Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique :

Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018)
www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B : Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante :
Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs) ; Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex. : A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

Sommaire

1	<u>Aménagement Urbain Et Insécurité Dans La Ville De Daloa (Côte D'ivoire)</u> Auteur(s): DIABAGATE Abou, KAMAGATE Sanaliou, COULIBALY Amadou.....Page : 1-18
2	<u>Quand Le Recyclage Des Déchets Plastiques « Nourrit Des Bouches » A Ouagadougou : Cas Des Femmes De L'association Sachets Woogdba Ouagadougou Paagba (Swop)</u> Auteur(s): TENGUERI Yacouba, KABORE Wend Lasida Madeleine.....Page : 19-33
3	<u>Crise Anglophone Au Cameroun Et Codification Des Rapports De Force Au Prisme De La Consolidation De La Décentralisation</u> Auteur(s): MEDOU NGOA Fred Jérémie.....Page : 34-51
4	<u>L'ideologie De L'instruction Des Femmes Au Togo Sous La Colonisation (1884-1960)</u> Auteur(s): Agnélé LASSEY.....Page : 52-67
5	<u>Mécanismes Communautaires De Mobilisation De L'épargne Et Défis De L'inclusion Financière : Cas Des Associations Villageoises D'épargne Et De Crédit (Avec) Dans Le Département De Bongouanou</u> Auteur(s): N'DA Kouassi Pékaoh Robert.....Page : 68-80
6	<u>La Déportation Foncière Et La Saisie De L'agro-Pêcherie Comme Solution Au Conflit Foncier Intercommunautaire Des Peuples Du Logone Et Chari</u> Auteur(s): Jean Emmanuel MINKO.....Page : 81-92
7	<u>Fondement De L'ideale Gouvernance : La Perspective Africaine</u> Auteur(s): Alain Boulingui Moussavou.....Page : 93-102
8	<u>Radios Confessionnelles Et Promotion De La Coexistence Religieuse En Côte D'ivoire : Cas De La Radio Al Bayane Et La Radio Nationale Catholique (Rnc)</u> Auteur(s): SEY Henri Joël.....Page : 103-115
9	<u>Le Problème Du Fondement Naturel De La Justice Chez Aristote</u> Auteur(s): Nibaoué Edith DAH.....Page : 116-132
10	<u>La Fragilité Du Despote : Réflexion Philosophique Sur La Tyrannie À La Lumière Du Mvett De Daniel Assoumou Ndoutoume</u> Auteur(s): EKOME MFOULOU Jean-Parfait.....Page : 133-146

11	<u>Desacralisation De La Parole Comme Element De Fragilisation Du Pacte Social : Repenser Le Parler Dans L'espace Public Contemporain</u> Auteur(s): Lydie Christiane AZAB.....Page : 147-159
12	<u>L'éthique Des Technologies Et Le Développement Durable</u> Auteur(s): ABOUDOU Aïcha Stéphanie.....Page : 160-173
13	<u>« Le Phenomene D'alterite Dans Les Cours De Sdl En Contexte Francophone Et Plurilingue Gabonais ».</u> Auteur(s): Elza Kogou Nzamba.....Page : 174-193

L'IDEOLOGIE DE L'INSTRUCTION DES FEMMES AU TOGO SOUS LA COLONISATION (1884-1960)

THE IDEOLOGY OF WOMEN'S EDUCATION IN COLONIAL TOGO (1884-1960)

Agn  l  LASSEY, Facult  des Sciences de l'Homme et de la Soci t , D partement d'Histoire et d'Arch ologie de l'Universit  de Lom ,
E-mail : lasseyagnele@yahoo.fr

R sum  :

L'objectif de cet article est de montrer l'id ologie qui a sous-tendue l'enseignement des filles au Togo pendant la colonisation. En effet, nous partons du principe que la colonisation a instaur  une id ologie de l' ducation et de la formation de la jeune fille qui n' tait pas forc ment  loign e de celle des r seaux claniques pr coloniaux. N anmoins, pleins de pr jug s sur l'acquisition de ce savoir-faire africain, les administrateurs coloniaux institu rent plut t un enseignement f minin de type occidental au Togo. Ce constat nous am ne   poser la question suivante : quelle a  t  l'id ologie de l'instruction des femmes au Togo sous la colonisation ? Les sources utilis es dans l' laboration de cet article sont constitu es des r cits d'administrateurs et d'explorateurs ainsi des sources archivistiques et des rapports   la SDN et   l'ONU. Ces sources sont compl t es par une bibliographie constitu e d'ouvrages et d'articles sp cialis s, de th ses et de m moires.

Mots-cl s : colonisation, id ologie, formation, femme, tradition

Abstract :

The objective of this article is to show the ideology that underpinned the education of girls in Togo during colonization. Indeed, we start from the principle that colonization established an ideology of the education and training of young girls which was not necessarily far from that of precolonial clan networks. However, full of prejudices about the acquisition of this African know-how, the colonial administrators instead instituted Western-style female education in Togo. This observation leads us to ask the following question: what was the ideology of women's education in Togo under colonisation? The sources used in this article are the accounts of administrators and explorers, as well as archival sources and reports to the League of Nations and the United Nations. These sources are supplemented by a bibliography of specialist books and articles, theses and dissertations.

Key words: colonization, ideology, training, woman, tradition

Introduction

Le modèle traditionnel principal de la division des tâches réservait aux hommes, la sphère publique, réputée la plus prestigieuse tandis que le domaine des femmes était celui de la vie domestique au sens large (maison, unités de production et consommation). Ainsi, il existait une idéologie de l'éducation et de la formation de la jeune fille au sein des réseaux claniques avant la présence européenne. Celle-ci était destinée à former la fille à son statut de future maîtresse de foyer. Cette vision du partage des tâches n'était pas éloignée de celles des missionnaires et des colonisateurs. Néanmoins, pleins de préjugés sur l'acquisition de ce savoir-faire africain, l'administrateur colonial allemand et français instituèrent plutôt un enseignement féminin de type occidental au Togo. Partant de cette réalité, on peut se poser la question suivante : quelle a été l'idéologie de l'instruction des femmes au Togo sous la colonisation ?

Cet article a pour objectif de montrer l'idéologie qui a sous-tendue l'enseignement des filles au Togo pendant la colonisation. Pour atteindre ce but, nous avons fait recours aux récits d'administrateurs et d'explorateurs, aux sources archivistiques. Ceux-ci sont complétés par une bibliographie constituée d'ouvrages et d'articles spécialisés, de thèses et de mémoires. Le présent article se propose de présenter d'abord les conceptions précoloniales de l'éducation des filles. Ensuite, il s'agit de montrer l'idéologie de l'enseignement féminin au Togo sous les Allemands de 1884 à 1914. En troisième point, il est présenté les avancées en la matière durant la présence française au Togo de 1914 à 1960.

1. Les conceptions précoloniales de l'éducation des filles

Dans la société précoloniale traditionnelle, l'enfant recevait une éducation en fonction de son sexe. On distinguait ainsi l'éducation à donner aux garçons et celle destinée aux jeunes filles. Ces différentes formations les préparaient à leurs futurs rôles de chef de famille ou d'épouses. Dès l'âge de cinq ans, le petit garçon était instruit par son père. La fille quant à elle évoluait avec la mère et les tantes qui l'initiaient aux travaux féminins (K. Dravie-Houenassou-Hougbo, 1988, p. 16-17). C'est donc au sein de ce monde composé de sa mère, ses sœurs, ses tantes et voisines que la jeune fille apprend à préparer les différents mets, à s'occuper des enfants et à réaliser toutes les tâches domestiques. La mère est tenue d'apprendre à sa fille ces travaux relevant des

occupations des femmes au foyer. On retrouvait ces pratiques dans la plupart des ethnies au Togo.

Chez les Temberma au Nord-Togo par exemple, à sept ans, la jeune fille participait déjà aux travaux domestiques. Selon L. Frobénius¹ (rééd. 2002, p. 149) :

Elle s'est entraînée et on exige résolument d'elle une collaboration, même en miniature. A l'aide de petites marmites, elle doit aller chercher de l'eau au fleuve. Elle doit accompagner la mère dans la brousse, pour ramasser des fagots de bois de chauffe et les rapporter à la maison. On lui confie de petites Calebasses de céréales de Guinée (sorgho) qu'elle doit moulinier sur la meule.

En pays losso,

Les petites filles s'accrochent d'abord aux jupes de leur mère et trottinent ainsi avec elle jusqu'au ruisseau dans l'incessant va-et-vient menant à la vallée pour aller chercher de l'eau. Mais quand elle croît en âge et en vigueur, ce sera fini des jeux sans limites ; déjà, elle devra elle aussi porter de l'eau dans un petit récipient et remonter les pentes des vallées, afin de s'initier à temps au difficile art du portage et du balancement. Peu après viendra le temps où elle se rendra à pied dans la brousse avec sa mère et portera à la maison de petits fagots de bois pour le feu (L. Frobénius, rééd. 2002, p. 179).

Ces différents passages montrent ainsi les tâches quotidiennes que la jeune fille exécutait très tôt aux côtés de sa mère. Cet enseignement dure pendant toute la période de l'enfance jusqu'à l'âge du mariage.

Dans certaines communautés, les rites initiatiques venaient renforcer l'action éducative et marquaient de ce fait le passage définitif du stade d'enfant à celui de femme. L'objectif de ces rites est de préserver la chasteté de la jeune fille jusqu'au mariage. Les rites initiatiques les plus élaborés et les plus connus au Togo sont ceux des Kabyè au Nord du pays et chez les Adja-Tado.

Chez les Kabyè, le passage de l'enfance à la vie adulte chez la femme ne comporte qu'un seul degré d'initiation appelé *akpéma*. Lorsque la jeune fille *bèlè* est pubère, on la prépare à cette initiation : *kpessou*. Il s'agit d'un rituel qui commence en principe chaque année en juillet et s'achève en novembre au Kamou (N. L. Gayibor (dir), 1997, p. 112). Ce rituel prépare la jeune fille à ses responsabilités de femme au foyer puisqu'assez rapidement elle regagne le domicile de son époux qui s'effectue sous la forme d'un rapt (L. Frobénius, rééd, 2002, 215).

On retrouvait également les rites d'initiation également chez les Adja-Tado au Sud-Togo. La jeune fille est bien souvent soumise, après le premier mois de ses règles, mais dans tous les cas avant le mariage, à une tradition appelée *adifo*. La jeune fille est enfermée dans une case noire qu'elle ne peut quitter qu'en compagnie féminine. Elle reçoit en plus d'une alimentation

¹ Cet explorateur allemand avait visité le Nord-Togo entre 1908 et 1909.

très riche destinée à l'amener à une plus grande corpulence, une éducation de sa mère et d'autres parentes, pour le rôle de la femme au foyer, l'exercice de leur devoir de mère de famille et une initiation à la danse. Cet isolement dure ainsi trois mois (D. Westermann, 2012, p. 95). Ainsi, d'une manière générale, les communautés au Togo avaient leur manière de préserver cette chasteté par la mise en garde constante et une petite cérémonie à la suite de laquelle, la fille est considérée comme une personne mûre.

Préparer une mère infaillible, voilà la finalité de l'enseignement traditionnel des jeunes filles dans les sociétés togolaises. Cet enseignement se déroulait dans tous les cas dans des institutions spécialisées comme la famille et la collectivité. La famille constitue le premier cadre idéal de la formation des enfants. L'éducation de l'enfant commençait bien avant sa venue au monde. En effet, pendant la gestation, la femme était mise dans « un climat psychologique de détente qui doit peser sur l'enfant avant sa naissance » (K. Dravie-Houenassou-Houangbe 1988, p. 16). Après le stade de l'éducation au sein de la cellule familiale, la société ou la collectivité toute entière se tenait pour responsable de l'éducation de l'enfant. Elle y prend effectivement part sous des formes diverses telles qu'une intervention d'un adulte quelconque dans l'éducation dans des circonstances définies et variées par des membres mandatés ou désignés, agissant au nom et pour le compte de la communauté (K. Dravie-Houenassou-Houangbe 1988, p. 17 ; A. Moumouni, 1998, p. 27). Quelles que soient la communauté et la classe d'âge où a lieu l'éducation de la fille, elle vise toujours un objectif bien précis qui est comme nous l'avons déjà souligné, de la préparer pour sa future vie de femme au foyer, de maîtresse de maison, de mère et d'épouse. L'éducation que reçoit la jeune fille assure à cette dernière des aptitudes aussi bien physiques que culturelles ou morales.

C'est donc un fait que dans la logique de l'éducation traditionnelle précoloniale, l'instruction des filles visait à faire d'elle de bonnes épouses. Cette vision n'était point abandonnée par la colonisation allemande encore moins avec l'avènement de la domination française. Mais, il s'agissait de leur inculquer désormais un enseignement de type occidental.

2. Les convictions allemandes (1884-1914)

Le 5 juillet 1884, le Togo devient protectorat allemand. Devenues maîtres du territoire togolais, les autorités allemandes avaient mis en place une politique ségrégationniste basée sur la

domination et l'exploitation économique du territoire. Pour cela, ils avaient besoin d'une main-d'œuvre abondante, exclusivement masculine. De ces objectifs économiques et socio-politiques, les femmes étaient quasiment exclues. Celles-ci étaient définies par les trois K : « Küche, Kinder, Kirche » c'est-à-dire « la cuisine, les enfants, l'église »¹. Les autorités allemandes n'accordèrent donc pas d'importance à l'enseignement. La première école gouvernementale qu'ils créèrent en 1891, à Adjido (Aného), avait un effectif de 65 élèves dont 7 filles. Ces dernières durent cependant quitter l'école parce qu'elles devaient avoir une autorisation du gouverneur, car les écoles publiques ne recevaient en principes que les garçons (F. Coulibaley, 2001, p.290-291). Les filles étaient ainsi déjà défavorisées par rapport aux garçons dès la création de cette première école gouvernementale. De plus, les populations ne comprenaient pas vraiment l'utilité de cette formation pour leurs filles. Par ailleurs, l'administration coloniale n'avait pas donné l'impression de vouloir vraiment mettre tous les moyens nécessaires au développement de cette école publique. Elle avait d'ailleurs pour l'ensemble du territoire peu d'intérêt au développement de la scolarisation. Voilà pourquoi jusqu'en 1905, le développement de l'enseignement était l'œuvre des missionnaires. Ceux-ci, en ce qui concerne l'enseignement féminin au Togo, ouvrirent plusieurs écoles destinées à former les jeunes filles. L'enseignement qu'elles recevaient changea de façon radicale leur vie, car il les transformait en épouses de modèle occidental. Les missionnaires avaient en effet une idéologie qui prônait la différenciation des sexes et la supériorité masculine comme l'exigeait le droit chrétien. Les hommes furent encouragés à développer l'agriculture coloniale et les femmes à rester à la maison car leur travail dans les champs était jugé indécent (C. Coquery-Vidrovitch, 2013, p. 228-229).

En fait, pour les Européens, les activités domestiques de la femme, qui régulaient la division sexuelle du travail dans la société traditionnelle, étaient perçues comme pénibles et les hommes jugés paresseux parce qu'ils abandonnaient aux femmes l'exécution de ces tâches. Les filles, éduquées par les religieuses, devaient développer des qualités de docilité, de douceur et pratiquer des activités ménagères. Le but était d'en faire de bonnes mères de famille prêtes à transmettre les valeurs chrétiennes à leurs enfants tout en restant à la maison (C. Coquery-Vidrovitch, 2013, p. 229 ; Y. Knibiehler et R. Goutalier, 1985, p. 249). Ces missions se préoccupaient ainsi de la promotion de la jeune fille togolaise. Des écoles mixtes ont été d'abord créées pour recevoir les enfants des deux sexes surtout dans les localités où l'importance de

¹ Rapport annuel à la SDN 1926, p. 138.

l'école était reconnue. Mais le taux des garçons l'emportait de loin sur celui des filles (K. Dravie-Houenassou-Houangbe, 1988, p. 96). Ce n'est que beaucoup plus tard, qu'elles procédèrent à l'ouverture des écoles de jeunes filles. En 1892, l'enseignement ménager est donné aux jeunes filles à Hô, (dans l'actuel Ghana), par la mission de Brème. La couture, la filature, le tricotage, la lessive, la cuisine, etc, tout ce qu'il faut pour être une digne femme au foyer, étaient enseignés (G. Gbedemah, 2012, p. 36). Cette école accueillait les jeunes filles d'horizons divers. En février 1893, elles étaient au nombre de 18 filles. En 1894 fut ouverte la première école pour les jeunes filles à Kéta¹. Les filles recevaient une formation rudimentaire axée sur une éducation morale et religieuse, un enseignement ménager et des travaux agricoles.

En matière de création des écoles de jeunes filles, la mission catholique n'est pas en reste. En effet, ayant remarqué le manque d'enthousiasme des populations dans la scolarisation de la jeune fille, le père Bücking aborda auprès de ses supérieurs, la question des sœurs. C'est ainsi qu'en 1897, les sœurs de la Société du verbe divin arrivèrent à Lomé où elles ouvrirent une école de jeunes filles. Les sœurs réussirent admirablement auprès des jeunes filles et des femmes d'où l'affluence des enfants à l'école dès les premiers jours (K. Müller, 1968, p. 52). C'est à partir de 1905 que les sœurs de la mission catholique étendirent leur mission à l'intérieur du territoire en créant des écoles à Palimé, en septembre et à Atakpamé, en octobre de la même année (A. Awale 2004, p. 17).

En 1913, la situation scolaire au *Togoland* peut être résumée à travers le tableau suivant.

Tableau n° 1 : situation des écoles mixtes et des jeunes filles en 1913

Circonscriptions	Lomé-ville	Lomé-circonscription	Anécho	Misahöhe	Atakpamé	Total
Ecoles des garçons (en partie mixtes)	4	43	33	211	45	336
Ecoles de jeunes	2	-	4	8	1	15

¹ Dans leurs tentatives d'installation, les missions chrétiennes prirent d'assaut les côtes africaines. Kéta était une ville située sur le littoral anlo. Elle devait servir de point de départ de nouvelles progressions de la mission de Brème (N. L. Gayibor, 1997 : 71). Vu qu'il n'y avait pas encore à l'époque une délimitation des frontières, les populations pouvaient aussi facilement se déplacer d'un milieu à un autre. Ce qui peut expliquer la fréquentation de l'école missionnaires par ces filles étant entendu que la ville d'Anécho se trouvait seulement à quelques kilomètres de Kéta.

filles						
Total	6	43	37	219	46	351

Source : (A. Awale 2004, p. 17).

Ce tableau fait le point des écoles où étaient formées les jeunes filles togolaises à la veille de la Première Guerre mondiale. Il apparaît clairement qu'il y avait 15 établissements d'enseignement des filles et 336 écoles mixtes, c'est-à-dire, des écoles qui recevaient à la fois les filles et les garçons. Les écoles de filles étaient détenues par les missions chrétiennes. Ce sont ces écoles qui formaient les jeunes filles togolaises à leurs rôles de futures femmes jusqu'à l'éclatement de la Première Guerre mondiale en 1914.

3. L'idéologie française (1914-1928)

En 1914, la Première Guerre mondiale éclate et conduit à l'éviction des Allemands du Togo. Le pays est alors partagé entre la France et la Grande Bretagne. Dès lors, le système scolaire, subit une importante régression. D'abord dans la zone occupée par les Français, les écoles ont été fermées jusqu'au 1^{er} décembre 1915. La même année, sur insistance des populations, une école publique a été ouverte à Zébé. Par contre dans la zone occupée par les Anglais, l'école n'était pas interdite mais les missionnaires, faute de moyens financiers et à cause de l'insécurité, avaient dû abandonner certaines écoles. Cette désorganisation du système scolaire influe sur l'effectif des filles scolarisées, qui passe de 1545 à 757 jusqu'à la fin de la guerre (K. Dravie-Houenassou-Houangbe, 1988, p. 104). En 1919, suite au second partage du Togo entre la France et la Grande Bretagne, la France reçoit les deux tiers du Togo qu'elle administre.

Mais c'est véritablement en 1922 que la France mit de l'ordre dans le système éducatif dans sa zone en y imposant sa vision de l'éducation à donner aux autochtones. Cette nouvelle donne n'est pas sans conséquences sur l'enseignement féminin en vigueur au Togo.

Le 4 septembre 1922, un arrêté réorganisant l'enseignement officiel au Togo a été adopté. Selon cette réforme, l'enseignement était donné dans les écoles de villages, dans les centres scolaires ou écoles régionales, dans les cours théoriques et pratiques ouverts aux ateliers du chemin de fer, dans les hôpitaux et les stations d'apiculture, enfin dans les écoles

professionnelles (R. Cornevin, 1988, p. 272). Cet arrêté du 4 septembre 1922¹ ne formulait pas de façon claire ses intentions à propos de l'enseignement féminin. Cependant, certaines de ses dispositions étaient relatives à l'instruction des filles. Selon l'article 2 de cet arrêté, les matières telles que la couture, l'enseignement ménager devaient être appris aux filles dans les écoles de villages et les écoles régionales. Contrairement à cette directive, il fut créé des écoles exclusivement réservées à la scolarisation de la jeune fille et où l'on enseignait uniquement que des matières ménagères. Ces écoles n'avaient aucune base légale, mais les autorités encouragèrent implicitement leur création et les aidaient même dans leur fonctionnement, étant donné qu'elles se situaient dans la logique qui consistait à donner aux autochtones une instruction pratique (E. Assima-Kpatcha, 2007, p. 247).

Dans l'ensemble, l'école occidentale poursuivait des objectifs bien clairs : « former l'indigène de façon qu'il soit pour l'Européen un auxiliaire efficace et dévoué » (J. Capelle, 1990, p. 35). Tout en poursuivant les mêmes objectifs ou presque, l'enseignement féminin avait des particularités, qui sont ceux de préparer les meilleures épouses et mères de familles.

Ainsi, dans la logique de l'arrêté du 4 septembre 1922, l'arrêté n° 43 du 10 février 1923 autorisa l'ouverture des premières écoles féminines de l'époque française au Togo. Il s'agissait de l'école confessionnelle protestante d'Agou-Nyongbo, pour les filles et l'école de filles de Lomé pour les catholiques. Le 12 avril 1923, une école de filles de la mission catholique ouvre ses portes dans le Kloto². En 1923, il a été élaboré un programme pour ces écoles, dont voici les matières : l'entretien de la maison, la cuisine, l'entretien des enfants, les maladies infantiles, l'éducation de l'enfant. Entre autres matières, on peut citer aussi les jeux des enfants, les soins à donner aux malades et aux blessés, les maladies et remèdes courants. Les travaux manuels et ménagers, les travaux à l'aiguille, le raccommodage, le tricotage constituent aussi des matières inscrites aux programmes de ces écoles de jeunes filles. Ces écoles avaient aussi d'autres disciplines telles que l'élevage des animaux de la basse-cour, les classes maternelles (2 à 6 ans), les jeux et chants, le dessin, le langage, la lecture et le calcul (A. Awale, 2004, p. 34-35).

Ce programme montre clairement l'importance pour les autorités de faire des jeunes filles de véritables ménagères. Une idéologie qu'elles affirmèrent concrètement en 1924 dans le rapport annuel à la SDN :

¹Arrêté n° 179 du 4 septembre 1922 organisant l'enseignement officiel au Togo (JOTT du 1^{er} octobre 1922).

² ANT-Lomé, 1 | Direction de l'enseignement, dossier 6, Création d'écoles.

Dans ce travail de solidarité humaine patiemment échafaudé qu'est la transformation d'une masse sociale encore arriérées quant à ses conceptions des conditions et des réalités de vie moderne, un facteur moral d'évolution, précieux moyen d'action que nous ne saurions laisser échapper, est celui de l'éducation des filles, conçue uniquement dans l'intérêt et suivant les besoins de la vie locale, en vue de fortifier l'organisation du foyer familial indigène. L'enseignement ménager, complétant pratiquement les principes élémentaires d'une saine économie domestique adaptée au milieu, rendra les plus utiles services en préparant pour les familles futures, entrevues par-delà les enfants, de bonnes ménagères, mieux préparées à leurs rôles d'épouses et de mères dans une ambiance sociale physiquement et moralement améliorée¹.

Il y avait au total sur le territoire au cours de cette année, dix écoles de jeunes filles qui fonctionnaient dont deux étaient des écoles officielles. Cette situation montre l'implication des religieux dans l'éducation des filles car sur 995 apprenantes inscrites à ces cours, 924 l'étaient dans les écoles confessionnelles soit les 92,86% du total des effectifs (E. Assima-Kpatcha, 2007, p. 248).

Quoiqu'il en soit, l'administration, très impliquée dans le fonctionnement de toutes ces écoles, n'hésita pas à manifester sa satisfaction dans un rapport de la SDN en 1924 :

L'état actuel des écoles des sœurs, plus anciennes, à Palimé et surtout à Lomé, est un sûr indice des résultats qu'il faut attendre de la science ménagère comme régulatrice des mœurs domestiques et de l'hygiène physique et morale au foyer familial. L'enseignement approprié aux besoins de chaque région, de chaque milieu s'adapte au rôle spécial de la femme d'assurer le bien-être général de la famille.

Au travers de cet enseignement, la jeune fille apprenait également son rôle social ainsi que sa contribution à l'évolution du pays en apportant dans la maison et dans la vie familiale un peu de confort et d'agrément.

Pour l'administration, il était aussi important d'inculquer aux jeunes filles des notions pratiques d'hygiène et de puériculture nécessaire dans les soins apportés aux enfants que le colonisateur trouvait mal entretenus. Un aspect que soulève le rapport annuel régional :

Nous insistons beaucoup sur la puériculture ; il est nécessaire d'apprendre à nos filles à soigner plus tard leurs enfants et nous éviter les spectres continuels des petits êtres nus, sales et soufreux, couverts de vermines et de plaies qui les rongent et en font de tristes rejetons de l'espèce humaine².

Le 28 juin 1928, une nouvelle réforme de l'enseignement a été introduite par l'administration française. Celle-ci réorganisa l'enseignement au Togo. Cette nouvelle réforme visait cette fois-ci à accroître la qualité de l'enseignement donné aux filles.

¹ Rapport annuel à la SDN 1924, p. 32.

² Rapport annuel de l'école régionale de Palimé, 1943.

4. L'évolution de l'enseignement féminin sous l'administration française : de 1928 à 1960

Le nouvel arrêté de l'enseignement en 1928¹, permet l'ouverture des écoles réservées exclusivement aux jeunes filles, et donne des orientations et des bases beaucoup plus précises à l'enseignement féminin au Togo. Jusque-là, les programmes scolaires en vigueur au Togo étaient ceux de l'AOF. Mais l'administration s'est rendue compte qu'un tel programme ne convenait pas à un territoire comme le Togo aux effectifs scolarisables maigres. Donc, l'objectif de l'arrêté de 1928, c'est de préparer l'élève directement à la vie à travers un programme dans lequel domine l'enseignement ménager. Cette vision n'aurait nullement épargné les écoles de filles (A. Awale, 2004, p. 45).

En 1930, une importante modification intervient dans l'enseignement féminin : au lieu de huit heures et demie par semaine de travaux ménagers, ce volume horaire passe à dix heures à raison de deux heures par jour, soit tout l'après-midi². Cependant, l'élan pris par l'enseignement fut ralenti par la crise économique dont les effets commencèrent à se faire ressentir à partir de 1931 : « La diminution des ressources a contraint à limiter les crédits de matériels et de fournitures scolaires en même temps qu'elle a obligé à réduire les dépenses de personnel. Cinq classes ont été fermées au cours de la présente année et l'effectif total a été ramené de 3530 à 3191 élèves »³.

Malgré ces difficultés à financer l'éducation des filles, l'administration reconnaît que de plus en plus les filles se présentent aux écoles, non à la recherche de l'enseignement ménager, mais celui général. Mais les autorités faisaient tout pour les maintenir dans le programme ménager conçu pour elles⁴. En réalité, l'administration française dissimulait ses difficultés sur le

¹ JOTT du 16 août 1928.

² Rapport de la France à la SDN 1930, p. 334.

³ Rapport de la France à la SDN 1931, p. 95.

⁴ Rapport de la France à la SDN 1932, pp. 10-11.

terrain, car en 1935, un rapport signé d'Imbert et adressé au commissaire de la République faisait état de réduction, voire de suppression de l'enseignement ménager dans la plupart des centres¹.

Les débuts de la Seconde Guerre mondiale n'apportaient pas non plus de changement quant à l'idéologie de l'enseignement féminin. Cependant, à partir de 1944, suite à la conférence de Brazzaville, la conception même de l'enseignement féminin évolua. Les recommandations de la Conférence en matière d'enseignement stipulaient en effet que :

Une importance égale à celle attachée à l'enseignement des garçons doit être apportée à l'enseignement des filles qui doit marcher de pair afin d'éviter un déséquilibre fatal à la société et à la famille indigène. [...] L'enseignement des masses ne peut être donné, entrepris et réalisé que par la création d'écoles dans tous les villages pouvant présenter un effectif scolaire de cinquante élèves, garçons et filles, la condition préalable étant la formation d'instituteurs et d'institutrices indigènes dans les écoles normales à établir dans le plus bref délai possible².

L'équité-genre était recommandé de même qu'un enseignement de masse. Mais, la femme avait également la possibilité d'accéder à un emploi dans l'administration. Aussi n'était-elle plus cantonnée à l'aspect domestique dans lequel la tradition et l'administration coloniale l'a destinaient. Elle pouvait ainsi participer au développement économique de la société moderne.

Les 11 et 12 mai 1945, le gouverneur Jean Noutary avait réuni à Lomé, une commission chargée d'exprimer son avis sur les recommandations de la conférence de Brazzaville. A cette occasion, réagissant à la question de l'enseignement féminin, Kponton Hubert a parlé de l'éducation féminine en déplorant le fait que les hommes instruits ne trouvaient pas les compagnes de leur niveau. Le gouverneur a alors lu, à ce propos, le passage de l'étude qu'il a adressée à Dakar : « [...] Si nous voulons faire évoluer la société indigène, en même temps que l'homme, éduquons la femme »³. Il a signalé également l'ouverture au Togo d'une école supérieure et d'une école normale d'institutrices, en plus de la création de nombreuses écoles ménagères. Cette évolution était susceptible de permettre aux femmes de s'insérer dans les secteurs modernes d'activités et d'accéder à tous les emplois, y compris les plus élitistes (E. Assima-Kpatcha, 2011, p. 54-60).

¹ ANT-Lomé, 1 I Direction de l'enseignement, dossier 10, Création d'écoles.

² Recommandations adoptées par la Conférence Africaine Française, Brazzaville, 25 janvier-8 février 1944, p. 11.

³ Procès-verbaux des séances des 11 et 12 mai 1945 de la commission chargée d'exprimer son avis sur les modalités d'application au Togo des recommandations de la conférence de Brazzaville, Imprimerie de l'Ecole professionnelle de la mission catholique de Lomé (Togo), p. 5-7.

Après la guerre, le Togo évolua sous tutelle française à partir de 1946. Dans la même année, est adoptée la Constitution française dont la loi du 7 mai de la même année (dite loi Lamine Guèye) proclamait citoyens tous les ressortissants des territoires d'outre-mer quel que soit leur statut. Cette loi garantissait à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme (S. Tchintchane, 2019, p. 97).

Cette nouvelle donne avait incité les autorités à encourager l'accès facile des filles à l'instruction et la reprise de l'enseignement ménager. Cette volonté d'encourager l'éducation féminine est exposée dans les rapports officiels. Celui de 1947 précisait ceci : « Mention spéciale doit être faite à l'enseignement féminin. Il est un grand souci de l'administration française à qui il n'échappe pas que l'évolution de la masse autochtone est fonction de l'évolution de la femme indigène »¹. Concrètement, cette année, on comptait sur le territoire, 74 écoles du premier degré (primaire élémentaire) constituées de 175 classes dont 21 réservées aux filles. La même année, les écoles ménagères officielles se répartissaient comme suit : Lomé, 4 classes ; Anécho, 4 classes ; Palimé, 2 classes ; Atakpamé, 2 classes et Sokodé, 1 classe. A côté d ces écoles, on dénombrait dans certaines écoles régionales des classes de jeunes filles. C'est le cas de Lomé avec 2 classes, d'Anécho avec 2 classes aussi et de Palimé qui disposait seulement d'une classe (A. Awale, 2004, p. 56).

Par ailleurs, A partir de là, l'enseignement était aligné sur les même bases que celui de la métropole et les diplômes délivrés désormais avaient leur équivalent en France. Le but était de rehausser le niveau d'étude des apprenants et de leur permettre l'accès à des études supérieures (J. Capelle, 1990, p. 40). Quant aux programmes enseignés, ils n'ont pas véritablement changé mais on notait cette fois-ci dans le rapport annuel à l'ONU de 1949 qu'en dépit du fait qu'il existait encore des matières liées à l'entretien de la maison et les soins du ménage, les leçons de cuisine, de couture et de coupe ainsi que des leçons d'hygiène, de secourisme et de puériculture, les jeunes filles et les garçons pouvaient désormais accéder aux écoles du territoire de la même façon. Mais les filles étaient groupées dans des écoles spéciales et leur instruction confiée à des institutrices. De même, les examens et les programmes étaient communs sauf que les cours de couture, puériculture et les travaux qui incombaient aux filles leur étaient réservés exclusivement (A. Awale, 2004, p. 60)

¹ Rapport de la France à l'ONU, 1947, p. 202.

En 1950, l'évolution, des effectifs des filles scolarisées dans les écoles mixtes comme celles uniquement réservées aux filles, était assez irrégulière et en dent de scie, mais elle démontrait aussi la volonté des autorités coloniales d'encourager leur éducation au Togo. Ainsi, entre 1950 et 1951, les filles représentaient 19% des effectifs scolarisés. Entre 1952 et 1953, le nombre de filles scolarisées a atteint 14,61%, passant de 9921 à 11371¹. Entre 1959 et 1960, elles constituaient 26% des scolarisées au Togo. En 1960, on ne compte que 351 filles scolarisées dans le primaire pour 1000 garçons. Dans le secondaire, pour 233 admis au BEPC, 33 étaient des filles, sur 54 élèves présentés au probatoire, seules 2 étaient des filles et 39 présentés pour le baccalauréat, 4 filles étaient admises (M-F Lange, 1998, p. 116-117). Cette évolution montre que malgré l'idéologie qui a longtemps véhiculé à propos de l'enseignement féminin destiné à former de bonnes épouses, l'école était désormais perçue surtout au Togo comme un symbole de puissance et de domination et surtout de promotion sociale. Ce qui a poussé les parents à envoyer massivement leurs enfants à l'école, notamment à l'école des filles.

Conclusion

L'éducation traditionnelle enseignait aux filles à devenir de bonnes femmes au foyer, et des mères remarquables. Une idéologie reprise en partie par les Européens dès l'avènement de la colonisation. L'enseignement féminin colonial a évolué depuis son introduction sur le territoire du Togo. Il fut conçu à ses débuts à des fins d'évangélisation. Mais très tôt, l'école missionnaire s'oriente davantage à l'éducation de la fille. Cette décision s'explique par le fait que l'Européen ne croyait pas en la capacité de la fille à suivre l'enseignement général. Il a toujours considéré que, pour créer une société africaine moderne, il fallait passer par la femme qui est le pilier du foyer. C'est pourquoi, il fallait inculquer à la future femme au foyer, les notions et enseignements relatifs à cette fonction qu'elle est appelée à jouer plus tard dans la vie. Les filles formées à leur futur rôle, contribuaient énormément à changer les mentalités et les habitudes de la société africaine que le Blanc voulait calquer sur le modèle européen. Ce type d'enseignement a cependant évolué après la Seconde Guerre mondiale où la femme était plus à la recherche de

¹ Rapport de la France à l'ONU, 1953, p. 226.

l'équité-genre donc à une scolarisation importante de filles. Celles-ci ont ainsi pu s'insérer dans les secteurs modernes d'activités et d'accéder à tous les emplois, y compris les plus élitistes. Jusqu'en 1960, elles étaient nombreuses à accéder à des postes d'institutrices, de sages-femmes, de commerçantes, d'infirmières etc instauré au Togo a formé de vagues de jeunes fillettes malgré les réticences avouées des parents qui voyaient en l'éducation des filles un investissement qui ne rapporte pas. Récupérée par les autorités postcoloniales, cette différenciation dans les programmes scolaires entre les filles et les garçons fut bannie au profit de la mixité.

Sources et bibliographie

Sources archivistiques

- ANT-Lomé, 1 I Direction de l'enseignement, dossier 6, Création d'écoles.
- Arrêté n° 179 du 4 septembre 1922 organisant l'enseignement officiel au Togo (JOTT du 1^{er} octobre 1922).
- Procès-verbaux des séances des 11 et 12 mai 1945 de la commission chargée d'exprimer son avis sur les modalités d'application au Togo des recommandations de la conférence de Brazzaville, Imprimerie de l'Ecole professionnelle de la mission catholique de Lomé (Togo), p. 5-7.

Imprimés officiels

- JOTT du 16 août 1928
- Projet de réforme de l'enseignement de 1975
- Rapport annuel de la France à la SDN 1926
- Rapport de la France à la SDN 1930
- Rapport de la France à la SDN 1931
- Rapport de la France à la SDN 1932
- Rapport annuel de l'école régionale de Palimé, 1943
- Rapport de la France à l'ONU, 1947
- Rapport de la France à l'ONU, 1953

Bibliographie

ASSIMA-KPATCHA Esoham, 2007, « Apprentissage et artisanat dans l'informel au Togo (1919-1992) », in Sciences et technique, revue burkinabè de recherche, Lettres, Sciences sociales et humaines, Vol. 25, n°1, pp 99-117

AWALE Azaratou, 2004, *L'enseignement féminin au Togo de la période coloniale française à la réforme scolaire de 1975*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Lomé.

CAPELLE Jean, 1990, *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances*, Paris, Karthala-ACCT.

COQUERY-VIDROVITCH Cathérine, 2013, *Les Africaines: histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIXè au XXè siècle*, Paris, La Découverte/Poche.

CORNEVIN Robert, 1988, *Le Togo : des origines à nos jours*, Paris, Académie des Sciences d'Outre-Mer.

COULIBALEY Francine, 2001, « La première école gouvernementale allemande à Anécho (1891) et la problématique autour des langues d'enseignement », in Gayibor N. L. (dir.) : *Le tricentenaire d'Anécho et du pays guin*, vol. 1, Lomé, PUB, pp 289-301.

DRAVIE-HOUENASSOU-HOUANGBE Kayissan, 1988, *L'éducation africaine face à l'école coloniale (dualisme de l'éducation dans les pays de la côte ouest-africaine)*, Lomé, éd. Haho.

FROBENIUS Léo, rééd. 2002, *Le Nord-Togo en 1908-1909*, (textes réunis et traduits), coll. « *Les chroniques anciennes du Togo* », n°9, Lomé, éd. Haho, Presses de l'UL & Karthala.

GDEDEMAH Gableame, 2012, *La mission de Brème au Togo : la promotion d'une meilleure qualité*, Lomé, Editions Haho.

KNIBIEHLER Yvonne, et GOUTALIER Régine, 1985, *La femme au temps des colonies*, Paris, éd. Stock.

LANGE Marie-France, 1998, *L'école au Togo : processus de scolarisation et institution de l'école en Afrique*, Paris, Karthala.

MOUMOUNI Abdou, 1998, *L'éducation en Afrique*, Présence africaine.

MULLER Karl, 1968, *Histoire de l'église catholique au Togo*, Lomé, éd. Librairie Bon Secours.

NAPO Ali, 1995, *Le Togo à l'époque allemande (1884-1914)*, thèse de doctorat d'histoire, vol. 4, Paris.

OCCANSEY Siméon. Kwami., 1972 : *Contribution à l'histoire de l'enseignement au Togo*, thèse de doctorat de droit, Université de Strasbourg.

QUASHIE M. A. et KOMLAN M. A., 1986 : *Précis d'histoire de l'enseignement au Togo des origines à 1975*, Etudes et documents des sciences humaines, Lomé.

QUASHIE M. A., EVLO K. & KEKEH R., 1992 : *La scolarisation des filles au Togo : problèmes et perspectives*, UNESCO, Paris, PUB-Lomé.

TCHAM Badjow Koffi, 1994 : *Histoire et traditions du Nord-Togo, les cours de l'UB*, série histoire n° 3, PUB, Lomé.

TCHINTCHANE Soalinana, 2019, *La participation politique des femmes au Togo de 1946 à 2013*, Thèse de Doctorat, option histoire contemporaine, Lomé, Université de Lomé

UNESCO, 1986 : *Histoire générale de l'Afrique. Processus d'éducation et historiographie en Afrique*, coll. « *Etudes et documents* », Paris.

WESTERMANN Dietrich, 1935, rééd. 2012, *La vie sociale des Guin d'Aného et de Glidji (Sud-Togo)*, coll. « *les chroniques anciennes du Togo* », Vol. 12, Lomé, Presses de l'UL.